

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1858

25 septembre 2009

SOMMAIRE

ACH Management SA	89159	Project Bird Holding II S.à r.l.	89183
Aripa Fund	89170	Quadrature 7 S.A.	89148
Autoworks S.à r.l.	89149	REI Latin America I S.à r.l.	89157
Avago Technologies Finance	89145	Renove-Interieur S.à r.l.	89153
Bardon Holding S. à r. l.	89184	Rosenberg S.A.	89147
Bartoldi Investissements S.A.	89138	Sal. Oppenheim Private Equity Partners	
Bhoutan 4 S.A.	89157	S.A.	89160
Cabis S.à r.l.	89149	Sendosa S.à r.l.	89140
Castlement Management S.à r.l.	89159	Shiplux III S.A.	89181
Castlement Management S.à r.l.	89157	Shiplux II S.A.	89182
Celerity S.A.	89140	Shiplux I S.A.	89184
Centar Investments (Asia) S.à r.l.	89141	Shiplux IV S.A.	89181
Cobelfret S.A.	89183	Shiplux IX S.A.	89171
Condor Group S.A.	89170	Shiplux VIII S.A.	89182
Conway S.A.	89172	Shiplux VII S.A.	89172
Diam International S.à r.l.	89140	Shiplux VI S.A.	89181
ERE III - No 6 S.à r.l.	89180	Shiplux V S.A.	89171
Eureconsult S.A.	89139	Stark Global Opportunities Master S.à r.l.	
European General Investments	89182	89141
Fininfra	89138	Steffen Holzbau S.A.	89149
Fondation Victor Elz	89150	Thorp S.à r.l.	89139
Freeze Participation S.A.	89162	TIMO Lux S.A.	89139
G.T. Immobilière S.A.	89184	TIMO Lux S.A.	89139
Haymarket Financial Luxembourg 3	89145	TMC Consult S.A.	89180
Isaur S.A.	89138	TMD Friction Luxembourg	89160
Kinnevik Holding S.A.	89172	Tosca S.A.	89149
Lemblux S.A.	89147	Transglobal Trade International S.A.	89155
Lombard International Assurance S.A. ...	89170	United Business Consulting Holding S.A.	
MedVest	89138	89155
Norwest Union S.A.	89147	Valtec S.A. SICAR	89161
Novart S.A.	89161	Wazzamba SA	89158
Ongoing International Partners	89148	Werniko S.à r.l.	89153
Participations Commerciales	89161	Westendam S.A.	89141
Project Bird Holding IIIB S. à r.l.	89183		

MedVest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.236.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

MedVest
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009113057/15.

(090135700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Isaur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.278.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009113063/11.

(090136081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Bartoldi Investissements S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 61.671.

Le bilan 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009113051/11.

(090135521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Fininfra, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 137.745.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 juillet 2009

Il a été décidé, suivant une décision prise par le conseil d'administration de la Société le 10 octobre 2008, de ratifier la cooptation de Mr Laurent Fayollas, employé privé, né à Neuilly sur Seine (France) le 20 juillet 1963, ayant son adresse professionnelle au 20, Place Vendôme, F-75001 Paris, France en tant qu'administrateur de la Société. Cette décision prend effet immédiat au 20 juillet 2009 pour un mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009113159/17.

(090135913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

TIMO Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 89.576.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009113074/10.

(090136080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Eureconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6419 Echternach, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 55.390.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009113075/10.

(090136077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

TIMO Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 89.576.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009113073/10.

(090136082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Thorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.724.

- Ms Beatriz Kanitz Meldrum, Gérant A de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

4, Albermale Street,
GB-W1S 4GA Londres
Royaume Uni

vers le

75, Davies Street
GB-W1K 5JN Londres
Royaume Uni

- Mr. Steven Deurloo, Gérant A de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

165, Telestone 8- Teleport, Naritaweg
NL-1043 BW Amsterdam

Pays Bas

Vers le

Strawinskylaan, 1749
WTC D-12FL, Amsterdam 1077 XX

Pays Bas

Luxembourg, le 24 août 2009.

Davy Beaucé.

Référence de publication: 2009113391/24.

(090136642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Celerity S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.382.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de CELERITY S.A., RCS Luxembourg n° B 70382, tenue le 4 mai 2009 au siège de la société.

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 01/03/2009, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Cristina Floroiu à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Serge Tabery, administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Mesdames Véronique Wauthier, Anne-Flore Reybier et Cristina Floroiu.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009113399/17.

(090136527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Sendosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.287.

- Ms Beatriz Kanitz Meldrum, Gérant A de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

4, Albermale Street,

GB-W1S 4GA London

Royaume Uni

vers le

75, Davies Street

GB-W1K 5JN Londres

Royaume Uni

- Mr. Steven Deurloo, Gérant A de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

165, Telestone 8- Teleport, Naritaweg

NL-1043 BW Amsterdam

Pays Bas

Vers le

Strawinskyaan, 1749

WTC D-12FL, Amsterdam 1077 XX

Pays Bas

Luxembourg, le 24 août 2009.

Davy Beaucé.

Référence de publication: 2009113403/24.

(090136637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Diam International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.153.

En date du 24 août 2009, Diam Recovery Holdings, LLC, avec siège social au 1001, Brickell Bay Drive, 33131 Miami, Floride, Etats-Unis a cédé 100 parts sociales ordinaires à Thierry Chetaille avec adresse au 12, rue d'Anjou, 78000 Versailles, France qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113376/13.

(090136472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Stark Global Opportunities Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.774.

—
- Ms Beatriz Kanitz Meldrum, Gérant A de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

4, Albermale Street,
GB-W1S 4GA London
Royaume Uni

vers le

75, Davies Street
GB-W1K 5JN Londres
Royaume Uni

- Mr. Steven Deurloo, Gérant A de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

165, Telestone 8- Teleport, Naritaweg
NL-1043 BW Amsterdam

Pays Bas

Vers le

Strawinskylaan, 1749
WTC D-12FL, Amsterdam 1077 XX

Pays Bas

Luxembourg, le 24 août 2009.

Davy Beaucé.

Référence de publication: 2009113406/24.

(090136612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Centar Investments (Asia) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.506.

—
- Ms Beatriz Kanitz Meldrum, Gérant A de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

4, Albermale Street,
GB-W1S 4GA London
Royaume Uni

vers le

75, Davies Street
GB-W1K 5JN Londres
Royaume Uni

- Mr. Steven Deurloo, Gérant A de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

165, Telestone 8- Teleport, Naritaweg
NL-1043 BW Amsterdam

Pays Bas

Vers le

Strawinskylaan, 1749
WTC D-12FL, Amsterdam 1077 XX

Pays Bas

Luxembourg, le 24 août 2009.

Davy Beaucé.

Référence de publication: 2009113405/24.

(090136632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Westendam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 147.883.

—
L'an deux mille neuf, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée luxembourgeoise "A.T.T.C. MANAGEMENT S.à R.L.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau;

ici représentée par son gérant unique: la société anonyme luxembourgeoise "A.T.T.C. S.A.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau, à son tour représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Eddy PATTEET, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg, lequel peut valablement engager la dite société par sa seule signature en vertu de l'article six de ses statuts.

2. La société anonyme luxembourgeoise "BANDAR HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau;

ici représentée par 2 (deux) administrateurs:

a) la société à responsabilité limitée luxembourgeoise "A.T.T.C. SERVICES S.à R.L.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau; ici représentée par son gérant unique: la société anonyme luxembourgeoise "A.T.T.C. S.A.", prénommée, à son tour représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Eddy PATTEET, également prénommé, lequel peut valablement engager la dite société par sa seule signature en vertu de l'article six de ses statuts;

b) la société à responsabilité limitée luxembourgeoise "A.T.T.C. DIRECTORS S.à R.L.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau; ici représentée par son gérant unique: la société anonyme luxembourgeoise "A.T.T.C. S.A.", prénommée, à son tour représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Eddy PATTEET, également prénommé, lequel peut valablement engager la dite société par sa seule signature en vertu de l'article six de ses statuts.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "WESTENDAM S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 2.750.000,- (deux millions sept cent cinquante mille EUROS), représenté par 2.750.000 (deux millions sept cent cinquante mille) actions de EUR 1,- (un EURO) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de mai à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- "A.T.T.C. MANAGEMENT S.à R.L."	1.000 actions
2.- "BANDAR HOLDING S.A."	<u>2.749.000 actions</u>
Total:	2.750.000 actions

Libération

1) En ce qui concerne "A.T.T.C. MANAGEMENT S.à R.L.":

Les 1.000 (mille) actions ainsi souscrites ont été libérées par un versement en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 1.000,- (mille EUROS) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

2) En ce qui concerne "BANDAR HOLDING S.A.:

a) Apport en numéraire:

11.643 (onze mille six cent quarante-trois) actions souscrites ont été libérées par un versement en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 11.643,- (onze mille six cent quarante-trois EUROS) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant;

b) Apport en nature:

- 1.310.785 (un million trois cent dix mille sept cent quatre-vingt-cinq) actions souscrites ont été libérées à concurrence de 100% (cent pour cent) par un apport en nature de 1.800 (mille huit cents) actions, émises par la société de droit belge "ALMASY N.V.", ayant son siège social à B-2328 Hoogstraten (Belgique), 13, Strijbeekseweg, représentant 64,28% (soixante-quatre virgule vingt-huit pour cent) de l'intégralité de son capital social actuel, et ceci pour une valeur de EUR 1.310.785,- (un million trois cent dix mille sept cent quatre-vingt-cinq EUROS);

- 1.426.572 (un million quatre cent vingt-six mille cinq cent soixante-douze) actions souscrites ont été libérées à concurrence de 100% (cent pour cent) par un apport en nature de 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions, émises par la société de droit belge "ALMHOLD N.V.", ayant son siège social à B-2328 Hoogstraten (Belgique), 13, Strijbeekseweg, représentant 99,90% (quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix pour cent) de l'intégralité de son capital social actuel, et ceci pour une valeur de EUR 1.426.572,- (un million quatre cent vingt-six mille cinq cent soixante-douze EUROS).

L'apporteur déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 29 juillet 2009, établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant ALTER AUDIT S.à R.L., représenté par Monsieur Bruno ABBATE, qui conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste en 2.737.357 actions à créer d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.

A la demande des fondateurs, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable."

Le dit rapport restera annexé au présent acte.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ quatre mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "A.T.T.C. DIRECTORS S.à R.L.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau;

2.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "A.T.T.C. MANAGEMENT S.à R.L.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau;

3.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "A.T.T.C. SERVICES S.à R.L.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Deuxième résolution

La société anonyme luxembourgeoise "A.T.T.C. CONTROL S.A.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau, est nommée commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. PATTET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 août 2009. Relation: LAC/2009/34465. Reçu soixante quinze euros (75,- euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009114709/168.

(090137962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Haymarket Financial Luxembourg 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.039.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009114681/13.

(090137635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Avago Technologies Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 112.443.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of August,

before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Avago Technologies General IP (Singapore) Pte. Ltd., a private limited liability company incorporated under the laws of Singapore, having its registered office at No. 1 Yishun Avenue 7, Singapore 768923, Singapore (the Parent), duly represented by Vanessa Schmitt, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to enact that:

- the Parent holds all the shares in the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Avago Technologies Finance, S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.443 (the Company);
- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 213 of January 30, 2006. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of same notary on April 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1888 of October 7, 2006;
- the Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares in registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid up;
- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Parent grants full discharge to the sole manager of the Company for the performance of his mandate from the date of his appointment until the date hereof;
- the Parent, acting as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for a period of five (5) years from the date hereof at the Company's former registered office located at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze août,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Avago Technologies General IP (Singapore) Pte. Ltd., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Singapour, ayant son siège social au No. 1 Yishun Avenue 7, Singapour 768923, Singapour (la Société Mère), dûment représentée par Vanessa Schmitt, avocate, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Avago Technologies Finance, S.à r.l., constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.443 (la Société);

- la Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 213 du 30 janvier 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte du même notaire le 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1888 du 7 octobre 2006;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique ultime de l'opération, a décidé par les présentes de dissoudre la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- La Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère accorde décharge pleine et entière au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date des présentes;

- La Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif (éventuellement) encore à la charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

- Partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- Les livres et registres de la Société dissoute seront conservés à l'ancien siège social de la Société situé au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. Schmitt et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 août 2009. Relation: LAC/2009/34508. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009114715/95.

(090138231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Lemblux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 81.387.

—
Par la présente, je soussigné Pascal ROBINET, demeurant à L-7412 Bour, déclare démissionner du mandat d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Pascal ROBINET.

Référence de publication: 2009114688/10.

(090137462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Norwest Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 75.564.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du vendredi 17 juillet 2009 que:

1 - L'Assemblée prend acte de la démission de la société VGD Experts-Comptables Sàrl, avec effet au 25 juin 2009, de sa fonction de commissaire.

2 - L'assemblée décide de nommer en son remplacement, à la fonction de commissaire la société CD-Gest Sàrl, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le nouveau commissaire termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 20 juillet 2009.

Pour extrait conforme
Un Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009114687/21.

(090137466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Rosenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.812.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 27 août 2009

1) M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2) M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

3) M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4) M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5) M. Philippe TOUSSAINT, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 31 août 2009.
 Pour extrait sincère et conforme
 Pour ROSENBERG S.A.
 Intertrust (Luxembourg) S.A.
 Signatures

Référence de publication: 2009115181/23.

(090137927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Ongoing International Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.365.

- L'adresse de l'associé a été modifiée comme suit:

* Rocha dos Santos Holding SGPS S.A., ayant son siège social Rua Vitor Cordon, n° 19, 1200-482 Lisboa, Portugal

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Certifié sincère et conforme

ONGOING INTERNATIONAL PARTNERS

SGG S.A.

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2009115184/16.

(090137957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Quadrature 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.849.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 2 septembre 2009

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris les décisions suivante:

Les administrateurs décident:

- D'accepter la démission de M. THOMAS Jean-Marc demeurant à 9, Route de Longeville F-57160 SCY-CHAZELLES en tant qu'administrateur et administrateur délégué,

- D'accepter la nomination de M. SCHMETZ Michael demeurant à 31, Rue de la Station B-4560 CLAVIER en tant que nouvel administrateur et administrateur délégué,

- D'accepter la démission de M. DORLAND François demeurant à 26, Rue Jean Schoelter L-2523 LUXEMBOURG en tant qu'administrateur,

- D'accepter la nomination de Mme ZAMPOGNA Tatiana demeurant à 4, Rue Saint Lambert B-6740 ETALLE en tant que nouvel administrateur,

- D'accepter la démission de M. PONS Patrick demeurant à 6, Rue des Jardins F-57000 METZ en tant qu'administrateur,

- D'accepter la nomination de M. SCHMETZ Georges demeurant à 30, Route de Verviers B-4841 HENRI CHAPELLE en tant que nouvel administrateur.

Les décisions ont été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée, signé en nom de "QUADRATURE 7 S.A."

M. SCHMETZ Michael / Mme ZAMPOGNA Tatiana

Administrateur délégué / Administrateur

Référence de publication: 2009115185/27.

(090137994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Cabis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 136.805.

Les comptes annuels pour la période du 25 janvier 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Danièle ARENDT-MICHELS.

Référence de publication: 2009115199/11.

(090138760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Steffen Holzbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 45.638.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009115191/15.

(090138867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Autoworks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 141.583.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115203/10.

(090138749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Tosca S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 98.865.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 août 2009

Première résolution

Les Actionnaires de la société acceptent la démission de READ S.à r.l., ayant leur siège sociale à 3a, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de leur poste de commissaire aux comptes de la société avec effet au 10 août 2009.

Deuxième résolution

Les Actionnaires de la société nomment Hoche Partners Trust Services S.A., ayant leur siège sociale à 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistré dans le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, section B, sous le numéro 110094, au poste de commissaire aux comptes de la société avec effet au 10 août 2009.

La société Hoche Partners Trust Services S.A. est désigné pour une période limitée jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires en 2015.

Troisième résolution

Les actionnaires de la société nomment Monsieur Alain HEINZ, né le 17 mai 1969 à Forbach (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste d'administrateur de catégorie B de la société avec effet au 10 août 2009.

Monsieur Alain HEINZ est désigné pour une période limitée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale de 2015 ou à remplacer lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Quatrième résolution

Les actionnaires ont été informés que Uwe Freiherr von Saalfeld, administrateur de catégorie A de la société, a son siège social à Kardinal-Faulhaber-Straße 15, 80333 München, Allemagne.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009115168/29.

(090138378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Fondation Victor Elz, Fondation.

Siège social: L-5955 Itzig, 20, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg G 203.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-six mars.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

a comparu:

L'association sans but lucratif "KMA Association Victor Elz", ayant son siège social à Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse, (numéro d'identité: 19886101 557) constituée suivant acte sous seing privé du 22 septembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 27 du 31 janvier 1989, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section F et le numéro 4.230,

représentée par son président Monsieur Henri HAMUS, vicaire épiscopal, demeurant à Luxembourg, 45, rue Arthur Herchen, et par son trésorier Monsieur Richard WEIS, retraité, demeurant à Bertrange, 91, rue de Luxembourg,

en vertu d'un mandat donné le 13 février 2009 par le Conseil d'Administration autorisé à cet effet par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2008.

Les procès-verbaux de la réunion du conseil d'administration et de l'assemblée générale extraordinaire, après avoir été signés "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré créer par les présentes une Fondation conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

La création de la Fondation dont il s'agit est toutefois soumise à la condition de l'approbation par arrêté grand-ducal.

Chapitre I^{er} . - Nature, Dénomination

Art. 1^{er} . La Fondation prend la dénomination de "Fondation Victor Elz".

Chapitre II. - Objet

Art. 2. La Fondation a pour objet le soutien matériel notamment du centre d'accueil Kannerheem Izeg et de structures analogues tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

L'association pourra effectuer toutes opérations, à l'exception des opérations commerciales, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation ou le développement.

Elle pourra s'associer à tout autre établissement, groupement ou association susceptible de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Art. 3. La Fondation peut acquérir les biens mobiliers et immobiliers qui sont nécessaires à l'accomplissement de sa mission, conformément aux exigences des articles 35 et 40 de la loi du 21 avril 1928.

Chapitre III. - Durée, Siège

Art. 4. La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège de la Fondation est établi à Itzig.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Chapitre IV. - Patrimoine, Recettes

Art. 6. Dans l'intérêt de la réalisation de son objet, le fondateur, préqualifié, affecte à la Fondation

1) un montant en capital de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros).

La prédite somme de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) se trouve déposée sur un compte bancaire ouvert au nom de la Fondation en voie de formation, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

2) Tous les droits appartenant à l'association sans but lucratif "KMA Association Victor Elz" et découlant de l'acte de bail emphytéotique et vente en état futur d'achèvement ci-dessous indiqué et portant:

I.- A titre de bail emphytéotique conclu pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir du 9 mars 2006 sur une quote-part indivise de vingt-six virgule quatre cent quarante et un millièmes (26,441/1.000es) d'un terrain sis à Luxembourg-Cents, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section HaA de Hamm:

Numéro 260/5912, lieu-dit "Rue Auguste Tremont", place (occupée), bâtiment état futur achèvement, contenant 34,58 ares.

II.- En propriété privative avec les quote-parts indivises dans les parties communes y attachées (vingt-six virgule quatre cent quarante et un millièmes) (26,441/1.000es) pendant la durée du prédit bail emphytéotique dans l'immeuble résidentiel, dénommé "RESIDENCE CANDELA" sis à Luxembourg-Cents, 100-102, rue Auguste Tremont et 27-29, Allée du Carmel construit sur le prédit terrain:

- a) le lot 105 DU 00,
soit l'appartement au rez-de-chaussée,
avec 23,716/1.000es dans les parties communes de l'immeuble;
- b) le lot 086 DU 81,
soit la cave au sous-sol,
avec 1,700/1.000es dans les parties communes de l'immeuble;
- c) le lot 018 PU 81,
soit l'emplacement au garage souterrain, au sous-sol,
avec 1,025/1.000es dans les parties communes de l'immeuble.

Origine de propriété

La fondatrice a acquis les éléments immobiliers prédécrits aux termes d'un acte de bail emphytéotique et vente en état futur d'achèvement, reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 9 mars 2006, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 30 mars 2006, volume 1980, numéro 104.

Estimation

Les susdits biens et droits immobiliers sont estimés pour autant que de besoin à la somme de deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 285.000,-).

Conditions

La Fondation s'oblige à respecter toutes les clauses et conditions du prédit acte Schuman du 9 mars 2006 respectivement de l'acte de base de la résidence du 13 février 2006, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, volume 1975, numéro 13 et à imposer formellement et impérativement ces clauses et conditions aux futurs emphytéotes-proprétaires éventuels.

Art. 7. Les recettes de la Fondation consistent notamment dans:

- a) les revenus quelconques de son patrimoine,
- b) les subsides et subventions de toutes sortes ainsi que les dons et legs faits en sa faveur qu'elle peut accepter dans les conditions des articles 16 et 36 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif,
- c) les recettes provenant de ses activités.

Chapitre V. - Administration, Surveillance.

Art. 8. La Fondation est administrée et représentée dans toutes les relations civiles et administratives par un Conseil d'Administration composé de 3 (trois) membres au moins et de 11 (onze) membres au plus.

Les administrateurs suivants sont nommés par la fondatrice pour une durée de cinq (5) ans, leur mandat pouvant être renouvelé à l'expiration de cette période:

- Monsieur Hamus Henri, né à Clervaux le 10 février 1949, vicaire épiscopal, demeurant à Luxembourg, 45, rue Arthur Herchen;
- Madame Hengen-Schintgen Germaine, née à Dudelange le 29 octobre 1955, employée privée, demeurant à Dudelange, 73, rue Nic. Biever;
- Monsieur Huberty Fernand, né à Luxembourg le 8 août 1944, curé-doyen, demeurant à Bettembourg, 11, rue James-Hilliard Polk;
- Monsieur Loes Jean, né à Luxembourg le 16 août 1944, retraité, demeurant à Esch-sur-Alzette, 11, rue du Canal;

- Madame Michaëly-Fixmer Annette, née à Pétange le 30 janvier 1950, sans état, demeurant à Belvaux, 3, rue de Roanne;
 - Monsieur Palzer Henri, né à Dudelange le 21 mars 1940, retraité, demeurant à Bettembourg, 65, rue Nic. Biever;
 - Monsieur Wagner Antoine, né à Luxembourg le 1^{er} novembre 1937, retraité, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie, 56, rue Anatole France;
 - Monsieur Weis Richard, né à Luxembourg, le 2 décembre 1948, retraité, demeurant à Bertrange, 91, rue de Luxembourg;
 - Madame Weis-Err Liliane, née à Esch/Alzette le 14 mars 1949, sans état, demeurant à Bertrange, 91, rue de Luxembourg,
- tous de nationalité luxembourgeoise.

En cas de démission, révocation ou décès d'un administrateur ou lorsqu'un administrateur aura atteint l'âge de 75 ans, il sera pourvu à son remplacement par cooptation par les membres du Conseil d'Administration restant en fonction.

Les administrateurs de la Fondation sont nommés pour un terme de 5 ans renouvelable.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est présidé par le Président. Le Président et le Vice-Président sont choisis par et parmi les administrateurs.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Fondation qu'il déterminera à un délégué du conseil qui sera nommé et révoqué par lui.

Le Conseil d'Administration peut s'entourer de tous organismes consultatifs qu'il juge à propos.

Art. 10. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de la Fondation et sa représentation dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il peut notamment acquérir et vendre les biens de la Fondation, contracter les emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par les articles 16 et 36 de la loi précitée du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de deux de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la Fondation l'exige mais au moins une fois par an.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les réunions sont dirigées par le Président de la Fondation et en son absence par le Vice-Président.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. S'il y a parité des voix, celle du Président ou de celui qui préside est prépondérante.

Les décisions sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par deux membres au moins et par ceux des votants qui le désirent. Les procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial.

Les extraits ou copies de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés conformes et signés par le Président ou le Vice-Président ou à leur défaut par deux autres membres du Conseil d'Administration.

Tous les actes doivent, pour engager la Fondation, être signés par le Président ou le Vice-Président ou à leur défaut, par deux autres de ses membres; les signataires n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers d'une délibération préalable du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent donner mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux réunions du Conseil. Un même membre ne peut toutefois représenter qu'un seul de ses collègues. Pareil mandat n'est valable que pour une réunion et doit être donné par écrit.

Art. 11. Le Conseil d'Administration désignera un réviseur d'entreprises et lui confèrera tous droits de surveillance et le contrôle des opérations financières de la Fondation.

Il fixera la durée du mandat du réviseur d'entreprises qui est renouvelable.

Chapitre VI. - Comptes annuels.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le premier exercice s'étendra du jour de l'approbation de l'acte constitutif par voie d'arrêté grand-ducal jusqu'au trente et un décembre deux mille neuf.

La gestion financière fera l'objet d'une comptabilité régulière.

Dans les deux mois qui suivent la clôture d'un exercice, les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice subséquent sont établis et soumis pour approbation au Conseil d'Administration.

Dans le même délai, lesdits comptes et budgets sont communiqués au Ministre de la Justice dans les conditions et aux fins prévues à l'article 34 de la loi précitée et devront être publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chapitre VII. - Revision des statuts.

Art. 13. Les statuts peuvent être modifiés par une résolution du Conseil d'Administration qui aura subi l'épreuve du second vote. Il y aura entre les deux délibérations un intervalle d'au moins un mois, mais n'excédant pas trois mois.

Les administrateurs devront tous être présents ou représentés aux réunions appelées à statuer sur les modifications aux statuts.

Cette résolution sera prise à la majorité des trois quarts de tous les membres présents ou représentés du Conseil d'Administration.

Les modifications aux statuts n'entreront en vigueur qu'après avoir été approuvées par arrêté grand-ducal.

Chapitre VIII. - Dissolution.

Art. 14. Au cas où la Fondation viendrait à être dissoute pour n'importe quelle cause, les biens qu'elle possède seront affectés à une autre fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité analogue à la Fondation dissoute.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux mandataires, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri HAMUS, Richard WEIS, Tom METZLER.

Le présent acte a été approuvé par Arrêté Grand-Ducal en date du 21 juillet 2009.

Signé: Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30770. Gratis

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Le notaire soussigné déclare que le numéro d'identité de la société Fondation Victor Elz est le 20096400 048.

Signé: Tom METZLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 septembre 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009115213/170.

(090139022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Renove-Interieur S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Werniko S.à r.l.).

Siège social: L-5416 Ehnen, 49, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 21.839.

L'an deux mil neuf, le sept août.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Werner KOBLE, maître-menuisier, né à Zurich (Suisse) le 1^{er} août 1952, demeurant à L-2179 Luxembourg, 3, Place Abbé Mullendorff;

2.- Monsieur Fernand JUNGERS, électricien, né à Luxembourg, le 6 mars 1957, demeurant à L-3321 Berchem, 46, rue Meckenheck;

3.- Monsieur Serge RISCH, salarié, né à Luxembourg, le 10 juin 1962, demeurant à L-5416 Ehnen, 49, route du Vin.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "WERNIKO S.à r.l.", avec siège social à L-1220 Luxembourg, 252, rue de Beggen, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, le 30 juillet 1984, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 246 du 14 septembre 1984, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prêtre notaire Georges d'Huart, en date du 17 janvier 1990, publié au Mémorial C, numéro 325 du 13 septembre 1990, et suivant acte reçu par le prêtre notaire Georges d'Huart, en date du 26 août 1992, publié au Mémorial C, numéro 11 du 8 janvier 1993, ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 21.839.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000.-) ayant une contre-valeur en euros d'environ douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000.-) ayant une contre-valeur en euros d'environ vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Werner KOBLE, prénommé, quatre cent quatre-vingt-dix-huit parts sociales, 498

2) à Monsieur Fernand JUNGERS, prénommé, deux parts sociales, 2

Total: cinq cents parts sociales, 500

III.- Ensuite, Monsieur Fernand JUNGERS, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit les deux (2) parts sociales qu'il détient de la Société à Monsieur Werner KOBLE, prénommé,

qui accepte, moyennant le prix global de dix euros (EUR 10.-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Puis, Monsieur Werner KOBLEK, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit quatre cent quatre-vingt-dix-huit (498) parts sociales qu'il détient de la Société à Monsieur Serge RISCH, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de deux mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 2.490.-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

V.- Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renoncent à toute garantie de la part des cédants.

En outre, les cédants et les cessionnaires déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

VI.- Ensuite, les associés Messieurs Werner KOBLEK et Serge RISCH, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-), de sorte que le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinq euros et trente-deux cents (EUR 5,32) en vue de le porter de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par les associés, préqualifiés, au prorata de leur participation dans la société, au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq euros et trente-deux cents (EUR 5,32) se trouve dès à présent à la disposition de la société ce que les associés reconnaissent.

Troisième résolution

Suite aux susdites cessions de parts sociales et à la conversion du capital en euros les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Ces parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Werner KOBLEK, maître-menuisier, né à Zurich (Suisse) le 1 ^{er} août 1952, demeurant à L-2179 Luxembourg, 3, Place Abbé Mullendorff, deux parts sociales,	2
2.- à Monsieur Serge RISCH, salarié, né à Luxembourg, le 10 juin 1962, demeurant à L-5416 Ehnen, 49, route du Vin, quatre cent quatre-vingt-dix-huit parts sociales,	498
Total: cinq cents parts sociales,	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées."

Quatrième résolution

Les associés décident de transférer le siège de la Société de L-1220 Luxembourg, 252, rue de Beggen à L-5416 Ehnen, 49, route du Vin et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

"Le siège social de la société est établi à Ehnen."

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la Société et de donner la teneur suivante à l'article 3 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

"La société a pour objet la vente, l'entremise, la distribution de tous articles de menuiserie ainsi que l'aménagement et l'agrandissement d'intérieur.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Sixième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société en "RENOVE-INTERIEUR S.à r.l." et de donner la teneur suivante à l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

"La dénomination de la société à responsabilité limitée est RENOVE-INTERIEUR S.à r.l."

Septième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Serge RISCH, préqualifié, comme gérant administratif de la Société, et Monsieur Werner KOBLEK préqualifié, comme gérant technique de la Société avec effet à partir de ce jour, pour une durée indéterminée.

La Société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

VII.- Messieurs Werner KOBLEK et Serge RISCH, prénommés, agissant en leurs qualités de gérants de la Société, déclarent se tenir, au nom de la Société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment significées.

VIII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

IX.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Werner KOBLEK, Fernand JUNGERS, Serge RISCH, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 août 2009. Relation: LAC/2009/32676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé) Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 septembre 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009115207/113.

(090138757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**Transglobal Trade International S.A., Société Anonyme,
(anc. United Business Consulting Holding S.A.).**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 83.232.

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre août.

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "UNITED BUSINESS CONSULTING HOLDING S.A.", avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen

constituée sous forme de acte notarié en date du 24 juillet 2001,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 83.232

L'assemblée est ouverte à 10.10 heures sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert WEIRIG, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement du nom de la société en TRANSGLOBAL TRADE INTERNATIONAL S.A. et en conséquence modification de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Renonciation au statut de holding et modification de l'objet social de la société et en conséquence modification de l'article 4 des statuts.

3.- Révocation des membres du Conseil d'administration et de l'administrateur-délégué.

4.- Nomination de 3 nouveaux administrateurs et d'un administrateur-délégué.

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en TRANSGLOBAL TRADE INTERNATIONAL S.A. et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société anonyme existe sous la dénomination de TRANSGLOBAL TRADE INTERNATIONAL S.A.."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de renoncer au statuts de holding et de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes prestations de services générales, toutes sortes d'assistance administrative, ainsi que l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de toutes sortes de produits.

La société peut prendre la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.."

Troisième résolution

L'assemblée générale révoque les membres du conseil d'administration savoir Bottom Line Investment Limited, Atlantic Development Limited, et Landmark Investment S.A., ainsi que l'administrateur-délégué Landmark Investment S.A., et leurs confère pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateurs:

- KINGFISHER SERVICES S.A., une société anonyme gouvernée par les lois de Panama, avec siège social à 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama, (Registre de Commerce Panama Card No. 368576, Doc 33774) agissant, conformément à l'article 51bis de la loi sur les sociétés par son représentant permanent, chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Javier Adan RIVERA FERNANDEZ, consultant, né à Panama City, le 11 mars 1953, demeurant à Panama 5, Republic of Panama, Cuba Avenue, 34th Street East, Building No 34-20.

- AURIGA S.A., une société anonyme gouvernée par les lois de Panama, avec siège social à 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama, (Registre de Commerce Panama Card No. 368606, Doc. 33959), agissant, conformément à l'article 51bis de la loi sur les sociétés par son représentant permanent, chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Javier Adan RIVERA FERNANDEZ, consultant, né à Panama City, le 11 mars 1953, demeurant à Panama 5, Republic of Panama, Cuba Avenue, 34th Street East, Building No 34-20.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 950,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, D. HOFFMANN, R. WEIRIG, M. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2009. Relation: LAC/2009/34848. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009115245/95.

(090139219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Castlement Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009115220/12.

(090138575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

REI Latin America I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115221/10.

(090138532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Bhoutan 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.721.

Les comptes annuels au 30.11.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

BHOUTAN 4 S.A.

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2009115218/12.

(090138632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Wazzamba SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.233.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "WAZZAMBA SA", R.C.S. Luxembourg N ° B 144.233 ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 331 du 14 février 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction de la valeur nominale des actions de la société d'un euro (EUR 1,-) à un centime d'euro (EUR 0,01) avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

2. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 269.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-), avec émission de vingt-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille (29.969.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

3. Modification afférente de l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts;

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions de la Société est réduite d'un euro (EUR 1,-) à un centime d'euro (EUR 0,01), avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Les prédites trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, seront réparties à la diligence du conseil d'administration de la Société, entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

Le capital social de la société est augmenté par un apport en espèces d'un montant de deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 269.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-), avec émission de vingt-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille (29.969.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Les vingt-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille (29.969.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune ont été entièrement souscrites et libérés par un apport en espèce d'un montant total de deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 269.000,-) par l'actionnaire unique, la société TECHSEEDS S.A., avec siège social à

18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Michael ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 août 2009.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3 alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) divisé en trente millions (30.000.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Peyron, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2009. LAC/2009/35191. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009115254/74.

(090138569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Castlement Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009115219/12.

(090138577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

ACH Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 43.098.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Luxembourg le 28 avril 2009:

L'Assemblée Générale Ordinaire

- prend note des démissions de M. Rick SOPHER et M. Dick VAN DUJN en tant que membres du Conseil d'Administration de la Société, en date du 16 Juin 2008.

- ratifie la cooptation de M. Dirk-Jan SCHUITEN en tant qu'Administrateur de la Société en date du 17 avril 2009, en remplacement de M. Michel BERNASCONI qui a démissionné le 24 mars 2009.

- décide de réélire les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010:

* M. Alexandre COL, Président du Conseil d'Administration

* M. Pierre MIRABAUD, Administrateur

* M. Franck PAYRAR, Administrateur

* M. Lucas WURFBAIN, Administrateur

* M. Dirk-Jan SCHUITEN, Administrateur

* M. Samuel PINTO, Administrateur

- décide de réélire Deloitte S.A., en tant que Commissaire de la Société pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- M. Alexandre COL, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD SA, 18 Rue de Hesse CH-1211 Genève

Administrateurs:

- M. Pierre MIRABAUD, MIRABAUD&CIE., 3 Boulevard du Théâtre CH-1204 Genève

- M. Franck PAYRAR, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD, 20 Boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg

- M. Samuel PINTO, LCF EDMOND DE ROTHSCHILD, 47 Rue du Faubourg St.Honoré F-75008 Paris

- M. Lucas H. WURFBAIN, LCF Edmond de Rothschild Asset Management Limited Ltd. Orion House, 5, Upper St. Martin's Lane, WC2H 9EA London

- M. Dirk-Jan SCHUITEN FORTIS BANQUE SA, 200 Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam

Le Commissaire est:

- DELOITTE S.A., ayant son siège social à 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Bénédicte LOMMEL

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009115699/42.

(090138801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.099.

Auszug aus der Beschlussfassung des Verwaltungsrats

1. Der Gesellschaftssitz wird von 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg mit Wirkung zum 31. Juli 2009 an die 412F route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG verlegt.

2. Der Gesellschaftssitz des Kommissars FIN-CONTRÔLE S.A. wird von 26, rue Louvigny L-1946 Luxembourg, an die 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG verlegt.

Luxembourg.

Für beglaubigten Auszug

SAL. OPPENHEIM PRIVATE EQUITY PARTNERS S.A.

Unterschriften

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009115701/17.

(090138495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

TMD Friction Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 119.725.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société par le biais de résolutions circulaires le 6 août 2009

Le conseil de gérance de la Société a, par résolutions circulaires datées du 6 août 2009, décidé sur base de l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009115704/15.

(090138689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Novart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.721.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 août 2009

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

NOVART S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009115726/22.

(090139200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Valtec S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 112.934.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 6 août 2009

- le siège social est transféré de son adresse actuelle à savoir le 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- les administrateurs suivant ont modifié leur adresse professionnelle comme suit:

Monsieur Marc LIMPENS, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

VALTEC S.A. SICAR

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009115719/16.

(090139212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Participations Commerciales, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 58.407.

—
En date du 24 juillet 2009, l'assemblée générale a décidé de nommer comme administrateurs Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire et Madame Anabela Fonseca, employée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire en remplacement de Madame Corinne Carraro et de Mademoiselle Tanja Weins démissionnaires.

A cette même date, l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur sortant, Me Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Les mandats de tous les administrateurs expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Participations Commerciales

Signature

Référence de publication: 2009115720/17.

(090138562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Freeze Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 147.918.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

BC European Capital VIII-1, being a "limited partnership" with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

represented by CIE Management II LTD, with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the General Partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership,

itself represented by Mr Pierre Stemper, private employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22nd July, 2009.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "Freeze Participation S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of, among others, bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.00) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of the month of June in each year at 11.00 (Luxembourg time) and for the first time in 2010.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December, 2009.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
BC European Capital VIII-1	31,000	€ 31,000.00
Total:	31,000	€ 31,000.00

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Statements

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions.

First resolution

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting to be held in 2010:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Private employee	6 th December, 1970	Poissy (France)
Josephine Pallett	40 Portman Square London W1H 6DA	Private employee	10 th June, 1974	York (England)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Private employee	13 th December, 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Private employee	8 th October, 1973	Liège (Belgium)
Joachim Ogland	40 Portman Square London W1H 6DA	Investment advisor	2 nd September, 1972	Wettington (Switzerland)

Second resolution

Has been appointed statutory auditor for a term ending at the annual general meeting to be held in 2014:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Third resolution

The registered office is fixed at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

BC European Capital VIII-1, un "limited partnership", avec siège au Heritage Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 4HY,

représentée par CIE Management II LTD, avec siège social au Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 4HY, en tant que "General Partner" de ce "limited partnership" et représentant et ayant le droit d'agir en son nom,

elle-même représentée par Monsieur Pierre Stemper, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 22 juillet 2009.

La procuration donnée prémentionnée, signée par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de "Freeze Participation S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission, entre autres, d'obligations, de certificats de parts privilégiés, convertibles ou non, de warrants, de billets à ordre et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris up stream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euro (€31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€1,00) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 11h00 (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2010.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont éligibles à leur réélection.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désignera un autre président pro tempore à la majorité des présents à toutes assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président, ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
BC European Capital VIII-1	31.000	€ 31.000,00
Total:	31.000	€ 31.000,00

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 1.200,-.

Constatations

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires

La personne prémentionnée, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière, a immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

Nom	Adresse	Titre	Date de naissance	Lieu de naissance
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Employé privé	6 décembre 1970	Poissy (France)
Josephine Pallett	40 Portman Square London W1H 6DA	Employée privé	10 juin 1974	York (Angleterre)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Employée privé	13 décembre 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Employé privé	8 octobre 1973	Liège (Belgique)
Joachim Ogland	40 Portman Square London W1H 6DA	Conseiller en investissement	2 septembre 1972	Wettington (Suisse)

Deuxième résolution

A été nommée commissaire pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. STEMPEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30178. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009116300/441.

(090139352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Condor Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.848.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 26 août 2009 sur l'exercice 2008 à Luxembourg

L'assemblée générale décide de ne pas continuer le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Weber, administrateur, demeurant à D-64297 Darmstadt, 19, Sophienstrasse.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2013: Manshon Kenneth Dominic, administrateur, avec adresse à 7700 Cape Town, South Africa, Morgenroad, 9A-1.

L'assemblée générale décide de ne pas continuer le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Mohammed Kara, demeurant à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2013:

Fiduplan S.A., RCS B 44.563, avec adresse à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009115731/21.

(090139172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 37.604.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2009 tenue à Luxembourg, le mardi 7 juillet 2009 au siège de la Société

1. Il a été décidé:

1.1. Accepter la nomination de M. Norbert BECKER en tant qu'Administrateur de la Société.

1.2. Décider que, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle, qui se tiendra en 2010, la personne suivante est dûment élue en qualité d'administrateur de la Société, en accord avec l'article 6 des Articles des Statuts Coordinés:

Norbert Becker

Rue des Genêts, 40

L-8131 Bridel

Luxembourg

Robert Deed

Executive Director

Référence de publication: 2009115859/19.

(090139050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Aripa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.832.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2009:

- Mr Pierre DELANDMETER, Président et Membre du Conseil d'Administration, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

- Mr David Thomas SMITH, Membre du Conseil d'Administration, 7 Trimmingham Hill, BER-PG 05 Marbella

- Mr Yves GUNTERN, Membre du Conseil d'Administration, 17 Chemin du Près Seigneur, CH-1254 Jussy

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 5 août 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010:

- Mr Pierre DELANDMETER, Président et Membre du Conseil d'Administration, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

- Mr David Thomas SMITH, Membre du Conseil d'Administration, 7 Trimmingham Hill, BER-PG 05 Marbella

- Mr Yves GUNTERN, Membre du Conseil d'Administration, 17 Chemin du Près Seigneur, CH-1254 Jussy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aripa Fund

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009115836/26.

(090139088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Shiplux V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.973.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 19 août 2009

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 19 août 2009 que Monsieur Clement Costers, Administrateur de sociétés, demeurant à B-1850 Grimbergen, Brusselsesteenweg 123, a été coopté administrateur avec effet au 19 août 2009 en remplacement de l'administrateur démissionnaire COBELFRET I S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil a confirmé M. Freddy Bracke dans ses fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009115834/18.

(090139013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Shiplux IX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.208.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 19 août 2009

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 19 août 2009 que Monsieur Clement Costers, Administrateur de sociétés, demeurant à B-1850 Grimbergen, Brusselsesteenweg 123, a été coopté administrateur avec effet au 19 août 2009 en remplacement de l'administrateur démissionnaire COBELFRET I S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil a confirmé M. Freddy Bracke dans ses fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009115830/18.

(090139024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Shiplux VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 112.206.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 19 août 2009

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 19 août 2009 que Monsieur Clement Costers, Administrateur de sociétés, demeurant à B-1850 Grimbergen, Brusselsesteenweg 123, a été coopté administrateur avec effet au 19 août 2009 en remplacement de l'administrateur démissionnaire COBELFRET I S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil a confirmé M. Freddy Bracke dans ses fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009115831/18.

(090139020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Conway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 101.142.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 19 août 2009

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 19 août 2009 que la société Costers & Vennoten BVBA (RPR 0476.316.916 Brussel), avec siège social à Brusselsesteenweg 123 B-1850 Grimbergen avec comme représentant permanent Monsieur Clement Costers, Administrateur de sociétés, demeurant à la même adresse, a été coopté administrateur avec effet au 19 août 2009 en remplacement de l'administrateur démissionnaire COBELFRET I S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil a confirmé M. Freddy Bracke dans ses fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009115829/20.

(090139029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Kinnevik Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 147.987.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of September
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Invik S.A., registered at the Luxembourg Registrar of Trade and Companies under number B 138.554 and with registered office in L-2324 Luxembourg, 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, duly represented by Mrs. Sabine PERRIER, private employee, professionally residing at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg by virtue of a proxy given in Stockholm/Luxembourg on 31 August 2009.

Such proxy signed "ne varietur" by the respective mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an "individual public limited company" (Société Anonyme Unipersonnelle), which is hereby incorporated.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. An "individual public limited company" (Société Anonyme Unipersonnelle), (hereinafter the "Company") is hereby established by the sole owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future. The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended by the law of August 25, 2006 relating to the "Société Anonyme Unipersonnelle", as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general partner or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "KINNEVIK HOLDING S.A.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the sole director or as the case may be, of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The corporate capital is set at SEK 320.000,- (three hundred and twenty thousand Swedish Krona) divided into 3,200 (three thousand two hundred) shares without par value.

Art. 7. The Shares shall be registered shares. The Shareholders' register, which may be examined by any Shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the Transfers of Shares and the dates thereof. Ownership of the registered Share shall be established by an entry in the Shareholders' register.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Each Shareholder is obliged to notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

The Transfers of Shares will be carried out by a declaration of Transfer entered into the Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The Transfers of Shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims set forth in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter in the Shareholders' register any Transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

C. Management

Art. 8. The Company will be administered by a sole director or, as the case may be, by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The sole director or the directors will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders' meeting, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. The directors are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 9. As the case may be, the board of directors will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions will be validly taken by the majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 10. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Art. 11. The sole director or, as the case may be, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the sole director or of the board of directors.

Art. 12. The sole director or, as the case may be, the board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole director or, as the case may be, by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 14. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

D. Decisions of the sole shareholder and Meeting of shareholders

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred by the law of 10 August 1915 on commercial companies to the general meeting of shareholders and his decisions shall be registered in the Company's minutes.

In case of more shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders and has the powers conferred upon it by law.

Art. 16. The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Tuesday of May at 1.00 p.m. of each year. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. The sole director or as the case may be the board of directors may convene the sole shareholder or in case of plurality, the shareholders to other general meetings. In case of plurality of the shareholders, such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year begins on the 1st day of January and ends on the 31st day of December in every year.

The sole director or the board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholder(s) determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment on dividends.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The 3,200 (three thousand and two hundred shares) have all been subscribed by Invik S.A., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of SEK 320.000,- (three hundred and twenty thousand Swedish Krona) is as now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

1) The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2009.

2) The First Annual General Meeting shall be held in 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300,- (one thousand three hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder resolves to set at 3 (three) the number of directors and further resolves:

1. to appoint as directors of the Company:

- Mr Mikael Ulf HOLMBERG, Company Director, born on June 22, 1959 in Aker, Sweden, professionally residing at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg;

- Mr. Mikael Halvar LARSSON, Chief Financial Officer, born on January 7, 1968, in Ekeby, Sweden, professionally residing at Skeppsbron 18, S-111 30 Stockholm, Sweden (Chairman); and

- Mrs. Anja SCHRODER, Executive Assistant, born on January 23, 1969, in Sarre-Louis, Germany, professionally residing at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

The mandate of the board of directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2010.

2. to set at 1 (one) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

Mrs. Marie-France FIORDALISO, born on December 24, 1969, in Binche, Belgium, professionally residing at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2010.

3. to fix the address of the registered office of the company at L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois septembre

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Invik S.A., inscrite au Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.554 et ayant son siège social au L-2324 Luxembourg, 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, dûment représentée par Madame Sabine PERRIER, employée privée, avec adresse professionnelle au L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm/Luxembourg, le 31 août 2009.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Une société anonyme unipersonnelle (ci après la "Société") est établie par le seul détenteur des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme unipersonnelle, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou apporter son concours de quelque manière que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé, commanditaire ou commandité indéfiniment responsable pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "KINNEVIK HOLDING S.A."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur unique ou le cas échéant, du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à SEK 320.000,- (trois cent vingt mille Couronnes Suédoises) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions, sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Les actions seront nominatives. Le registre d'actionnaires, qui peut être examiné partout actionnaire, sera conservé au siège social. Le registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et précisera le nombre d'actions détenues, les paiements effectués sur les actions ainsi que les cessions d'actions et dates correspondantes. La propriété des actions nominatives sera établie en fonction des mentions portées au registre d'actionnaires.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

Chaque actionnaire avisera la Société par lettre recommandée de son adresse et, le cas échéant, de son changement. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

Les cessions d'actions seront effectuées par une déclaration de cession renseignée au registre d'actionnaires, datée et signée par le cédant et l'acquéreur, ou par leur(s) représentant(s) respectif(s). Les cessions d'actions peuvent également être effectuées selon les dispositions relatives à la cession de créances définies à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

De plus, la Société peut accepter et porter au registre d'actionnaires toute cession renseignée dans toute correspondance ou autre document montrant le consentement du cédant et de l'acquéreur.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des points devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra le décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit; le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration

Art. 11. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

Art. 12. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou le cas échéant par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans la limite du pouvoir qui lui (leur) aura été conféré.

Art. 14. La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'actionnaire unique et Assemblée des actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le dernier mardi du mois de mai chaque année à 13h00. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. L'administrateur unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce dernier cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger si, de l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeure le justifient.

Art. 18. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 19. L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par décision de l'actionnaire unique ou par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'actionnaire unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les 3.200 (trois mille deux cents) actions de la Société ont été toutes étaient souscrites par Invik S.A. prénommée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de SEK 320.000,- (trois cent vingt mille Couronnes Suédoises) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2009.

2) L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de SEK 1.300,- (mille trois cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à 3 (trois) le nombre des administrateurs et décide en outre:

1. de nommer en tant qu'administrateurs de la Société:

- M. Mikael Ulf HOLMBERG, Directeur, né le 22 juin 1959 à Aker en Suède et résidant professionnellement 7 avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg;

- M. Mikael Halvar LARSSON, Responsable administratif financier, né le 7 janvier 1968 à Ekeby, Suède, résidant professionnellement au 18 Skeppsbron, S-111 30 Stockholm, Suède (Président); et

- Mme Anja SCHRÖDER, Adjointe de direction, née le 23 Janvier 1969 à Sarre-Louis, Allemagne et résidant professionnellement au 7, avenue J P Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2010.

2. de fixer à 1 (un) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes: Mme Marie-Françoise FIORDALISO, née le 24 décembre 1969, à Binche, Belgique, et résidant professionnellement au 7, avenue J P Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2010.

3. de fixer l'adresse du siège social de la Société à 7 avenue J P Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire.

Signé: S. Perrier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 septembre 2009. LAC/2009/36181. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009118334/412.

(090141767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

TMC Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 140.850.

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 30 juin 2009

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité

- D'interrompre le mandat en cours du commissaire aux comptes, Fiduciaire Luxor Sàrl ayant son siège social à L-7217 Béréldange, 43, rue de Bridel

- De nommer aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de 6 ans: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à L-8308 CAPELLEN, 83 Pafebruch.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Fait à Bertrange, le 30 juin 2009.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd. / Paramount Accounting Services Limited

Lucien Voet / Maria Keersmaekers / Lucien Voet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009115858/18.

(090139011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

ERE III - No 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.280.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 3 septembre 2009 que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate III S.à r.l., sise au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé l'ensemble des six cent trente (630) parts sociales de la Société qu'elle détenait, à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ERE III - N° 11 S.à r.l., ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de sorte que, suite à ce transfert:

- 1) Europa Real Estate III S.à r.l., précitée, ne détient désormais aucune part sociale de la Société,
- 2) ERE III - N° 11 S.à r.l., précitée, détient désormais l'ensemble des six cent trente (630) parts sociales de la Société.

Fait à Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009115854/18.

(090138686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Shiplux III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.971.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 19 août 2009

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 19 août 2009 que Monsieur Clement Costers, Administrateur de sociétés, demeurant à B-1850 Grimbergen, Brusselsesteenweg 123, a été coopté administrateur avec effet au 19 août 2009 en remplacement de l'administrateur démissionnaire COBELFRET I S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil a confirmé M. Freddy Bracke dans ses fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009115835/18.

(090139009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Shiplux IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.972.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 20 août 2009

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 20 août 2009 que la société Costers & Vennoten BVBA (RPR 0476.316.916 Brussel), avec siège social à Brusselsesteenweg 123 B-1850 Grimbergen avec comme représentant permanent Monsieur Clement Costers, Administrateur de sociétés, demeurant à la même adresse, a été coopté administrateur avec effet au 20 août 2009 en remplacement de l'administrateur démissionnaire COBELFRET I S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil a confirmé M. Freddy Bracke dans ses fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009115825/20.

(090139043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Shiplux VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.205.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 20 août 2009

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 20 août 2009 que la société Costers & Vennoten BVBA (RPR 0476.316.916 Brussel), avec siège social à Brusselsesteenweg 123 B-1850 Grimbergen avec comme représentant permanent Monsieur Clement Costers, Administrateur de sociétés, demeurant à la même adresse, a été coopté administrateur avec effet au 20 août 2009 en remplacement de l'administrateur démissionnaire COBELFRET I S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil a confirmé M. Freddy Bracke dans ses fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009115823/20.

(090139045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

European General Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.997.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 17 avril 2009

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Joseph WINANDY comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009115816/14.

(090138994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Shiplux II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.970.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 20 août 2009

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 20 août 2009 que la société Costers & Vennoten BVBA (RPR 0476.316.916 Brussel), avec siège social à Brusselsesteenweg 123 B-1850 Grimbergen avec comme représentant permanent Monsieur Clement Costers, Administrateur de sociétés, demeurant à la même adresse, a été coopté administrateur avec effet au 20 août 2009 en remplacement de l'administrateur démissionnaire COBELFRET I S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil a confirmé M. Freddy Bracke dans ses fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009115826/20.

(090139042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Shiplux VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.207.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 20 août 2009

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 20 août 2009 que la société Costers & Vennoten BVBA (RPR 0476.316.916 Brussel), avec siège social à Brusselsesteenweg 123 B-1850 Grimbergen avec comme représentant permanent Monsieur Clément Costers, Administrateur de sociétés, demeurant à la même adresse, a été coopté administrateur avec effet au 20 août 2009 en remplacement de l'administrateur démissionnaire COBELFRET I S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil a confirmé M. Freddy Bracke dans ses fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009115822/20.

(090139046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Project Bird Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009115634/14.

(090139158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Project Bird Holding IIIB S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.301.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009115630/14.

(090139140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Cobelfret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 55.803.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 19 août 2009

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 19 août 2009 que la société Costers & Vennoten BVBA (RPR 0476.316.916 Brussel), avec siège social à Brusselsesteenweg 123 B-1850 Grimbergen avec comme représentant permanent Monsieur Clement Costers, Administrateur de sociétés, demeurant à la même adresse, a été coopté administrateur avec effet au 19 août 2009 en remplacement de l'administrateur démissionnaire COBELFRET I S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil a confirmé M. Freddy Bracke dans ses fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009115828/20.

(090139034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

G.T. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.719.

—

Extrait de la résolution circulaire prise par le Conseil d'Administration en date du 3 septembre 2009

Conformément à la résolution circulaire prise par le conseil d'administration, en date du 3 septembre 2009, il a été décidé:

- De nommer Monsieur Enrico Van Erkelens, demeurant 37, Kabelsweg, NL-1014 BA Amsterdam, Président du Conseil d'Administration. Sa fonction prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelant à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Pour G.T. IMMOBILIERE S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009115795/20.

(090139206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Shiplux I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.969.

—

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 19 août 2009

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 19 août 2009 que Monsieur Clement Costers, Administrateur de sociétés, demeurant à B-1850 Grimbergen, Brusselsesteenweg 123, a été coopté administrateur avec effet au 19 août 2009 en remplacement de l'administrateur démissionnaire COBELFRET I S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil a confirmé M. Freddy Bracke dans ses fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009115694/18.

(090139002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Bardon Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1742 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 138.148.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Bardon Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009113056/15.

(090135737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.
